



SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

Procès-verbal

Copie de résolution

Le 23 juin 2021

SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À une session régulière spéciale , ajournement , du Conseil municipal tenue le 22^{ème} jour du mois de juin 2021 et à laquelle sont présents son honneur le maire M. Yves Boyer et les conseillers (ères) suivantes :

M. Mauro Lando, conseiller n°1 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère n°2 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n°5 ;

M. Denis English, conseiller n°6.
Les membres présents forment le quorum.

Résolution : 2021-06-140

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE NON DOMICILIÉ POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER : d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	A	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	A	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Copie conforme certifiée de la résolution
Adoptée à la séance ordinaire tenue
le 22^e jour du mois de juin 2021


Clément Costanza

Directeur général et Secrétaire-Trésorier

Nota : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente